

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-CANTALES

BULLETIN MUNICIPAL

Janvier 2026



Carrefour des Croisades

Édito

Chères habitantes, chers habitants,

Mon petit mot de cette édition sera bref. En effet, à l'approche des prochaines élections municipales, je me dois de préciser que cette période appelle à la retenue et au respect du devoir de réserve qui s'impose aux élus. Je vais donc simplement vous partager un rapide retour sur l'année qui s'achève et qui, une fois encore, a démontré l'engagement et la solidarité qui règnent dans notre commune.

Je tiens à remercier très sincèrement l'ensemble du Conseil Municipal, nos agents communaux, nos artisans-commerçants, nos producteurs, nos associations, dont les manifestations mettent en avant notre petit territoire, ainsi que toutes celles et ceux qui s'investissent au quotidien pour le bien de notre commune. Leur travail, souvent discret, est essentiel.

Au cours de l'année écoulée, plusieurs projets importants ont été menés :

-  L'enfouissement du réseau téléphonique et de l'éclairage public sur les hameaux de Farges et du Bac,
-  La rénovation des appartements communaux : un à la mairie, reloué depuis, et ceux de l'ancien presbytère, proposés depuis fin novembre à la location. Ces travaux, effectués par nos agents techniques, étaient nécessaires pour améliorer le confort des logements, valoriser notre patrimoine communal et répondre aux besoins de nos futurs habitants.

Cette année aura également été marquée par un projet important pour la vie du village : le démarrage des travaux de la salle des fêtes à l'automne. Cette rénovation est attendue par beaucoup d'entre vous. Elle permettra de disposer d'un équipement plus fonctionnel, plus accueillant et mieux adapté aux usages associatifs et festifs.

Au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, je vous adresse mes vœux les plus sincères pour cette nouvelle année. Je vous souhaite avant tout une bonne santé, beaucoup de bonheur, des projets qui aboutissent et de nombreux moments de partage.

Très belle et heureuse année à toutes et à tous.

Pascal ESCURE

La vie de la commune

Tour du Cantal Pédestre et Champ Libre, une étape des vacances devenue incontournable...

Offerte par la municipalité, la journée Tour du Cantal Pédestre et représentation de théâtre de rue Champ Libre (anciennement Préalables au Festival d'Aurillac) est devenue une incontournable du programme des animations en pays de Salers.

Les 99 marcheurs du Tour du Cantal Pédestre auront profité de cette chaude journée d'été pour découvrir chemins et sentiers de la commune, contre 54 participants l'an passé.



Départ à 11h 15 : en passant par la croix de Roussel, les randonneurs ont rejoint Notre Dame du Château puis Saint-Christophe pour un premier ravitaillement et pause casse-croute afin de prendre des forces. Direction Chablat ensuite, où une seconde pause rafraîchissement leur a été proposée. Aux alentours de Chantal Péricot, les deux parcours se sont séparés : Le 10 kms repartait vers Saint Martin Cantalès pendant que le 20 kms rejoignait le Pont du Rouffet. La fraîcheur du barrage, cumulée à la fraîcheur des boissons proposées par les bénévoles leur ont permis de rallier, pour quelques kilomètres, le territoire miralier, via l'ancienne voie ferrée, pour ensuite revenir, en passant par la Bertrande, sentes et chemins quelques fois escarpés, vers le bourg.

Félicitations à tous les participants qui, par leur bonne humeur et leur entrain, ont contribué à faire de cette journée une réussite pour le Tour du Cantal Pédestre. Un taux de participation qui n'avait pas été aussi élevé depuis plus de 30 ans !

Et pour terminer et se remettre tranquillement de ces efforts, une représentation de théâtre de rue était proposée à 19 heures sur le terrain du local de chasse.

Environ 350 spectateurs ont assisté à la représentation de la compagnie La Rouille avec leur Chienchien des Babaskerville !!



Rires, humour et applaudissements ont rythmé leur prestation.

Environ 160 couverts ont été servis en soirée dans la cour de la mairie par le TT club Les Gaulois.

Marché gourmand....

Le temps n'était pas vraiment au beau fixe ce mardi 19 août. Après plusieurs semaines caniculaires, la pluie s'est invitée dans la matinée, poussant Alexandra et ses bénévoles à transférer le marché prévu devant l'église vers la salle des fêtes et le préau de la mairie. Cependant, comme rien n'est jamais ordinaire à Saint Martin Cantalès, la météo est soudain devenue plus clémente entre 16 heures et 23 heures : vite !! Tables et bancs ont rempli la cour de la mairie pendant que les producteurs locaux s'installaient : résultat, plus de



300 personnes ont choisi de venir diner et découvrir les bons produits du terroir dans une ambiance festive. Grâce au Trio "les Amis de la musique", les airs du folklore auvergnat ont résonné dans le bourg pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

Encore un grand bravo à notre si dynamique comité des fêtes, un grand merci aux musiciens, bénévoles pâtisseries du comité, commerçants et producteurs locaux qui ont régalié les papilles de nos visiteurs et fait de cette soirée une soirée exceptionnelle !

Et marché de Noël !

Malgré un temps gris, de nombreux amateurs de marchés de Noël s'étaient donné rendez-vous dimanche 7 décembre à Saint-Martin-Cantalès.

Et selon leurs avis, ils n'ont pas été déçus !

Les lutins du comité des fêtes et les agents de la commune préparaient depuis plusieurs jours cet évènement : décorations dans le village, implantation des chapiteaux, décoration de l'église et de la mairie... et bien sûr, la présence prévue de nombreux exposants !

Tout était fin prêt, à 14 heures, pour l'ouverture officielle du marché : Bougies artisanales, bijoux, accessoires de mode, créations couture côtoyaient vins de bourgogne, huitres, gravlax de truite de la Bertrande et les mets les plus fins pour préparer les menus de réveillon.

Pendant ce temps, les plus jeunes en profitaient pour déposer leur liste de cadeaux dans la boîte aux lettres du Père Noël et pour tester l'atelier maquillage.

Vers 16h30, sous un tonnerre d'applaudissement, le Père Noël a enfin fait son apparition ! Distribuant clémentines et chocolats, il a fait le tour du marché, saluant quelques figures bien connues, rappelant à d'autres qu'il fallait être bien sage jusqu'au 24, et prenant la pose dans le joli décor installé à cet effet, sous l'objectif de Daniel Aimé.

A ses côtés, Andréa, notre jolie Miss belle en forme, faisait emplettes de Noël.

Pendant ce temps, crêpes, bourriols et gaufres faisaient le bonheur des visiteurs pour la pause goûter. L'occasion pour beaucoup de croiser une connaissance et d'en profiter pour tester les boissons de saison : chocolat et vin chaud maison !

Le tirage de la traditionnelle tombola a vu Mr Christophe GERIS remporter la panier garnie d'une valeur de 150€.

La tombola des enfants a fait de nombreux heureux, dont le plus chanceux, Hugo ESCURE, qui repart avec un carte cadeau à l'espace Leclerc d'Aurillac et un magnifique gnome de Noël.

Un peu plus loin, les cuisiniers du comité des fêtes s'activaient aux fourneaux. Sur les conseils éclairés des vignerons de Buxy, Anne et Philippe GARITAINE, présents sur la manifestation, les visiteurs du soir ont pu déguster une recette vigneronne, le saucisson à la gène, qui a remporté un franc succès.

Pour terminer la journée, les musiques du Roi Lion ont envahi le bourg, alors que le feu d'artifice, offert par la municipalité et le comité des fêtes illuminait le ciel de Saint-Martin-Cantalès, devant un public ravi et émerveillé.

Un beau cadeau avant l'heure pour Happy EHPAD !

Cette année, le Comité des fêtes St Martin Cantalès a mis en avant l'Association HAPPY EHPAD, qui à travers diverses manifestations , récolte des fonds pour améliorer la vie des résidents de la maison de retraite de Saint-Illide, en leur proposant animations et améliorations dans leur quotidien.

Grâce à nos crêpiers, et aux gourmands du jour, l'association repart avec un chèque de 280€ !



Cérémonie du 11 novembre

"Le 11 novembre, la France écoute battre son cœur. Elle se recueille devant les noms de ceux qui ont donné leur vie pour que nous vivions libres. Elle se rassemble pour commémorer la victoire et célébrer la paix. [...] Chaque année, devant les monuments de nos communes, les générations se rejoignent.

Unis dans cette mémoire, nous rendons visible l'idéal qui nous tient debout, le sens que nous avons donné à notre histoire, le projet collectif que nous poursuivons par-delà les tragédies. « Construire un ordre tel que la liberté, la sécurité et la dignité de chacun y soient garanties », selon les mots du général de Gaulle en 1941. Ce projet porte un nom : la République.

La République a donné à chaque soldat mort pour la France, aussi anonyme soit-il, d'être honoré à la place la plus élevée :

celle qu'occupe la tombe du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe.

En lui s'incarne le sacrifice de tous les morts pour la France, d'hier et d'aujourd'hui, jusqu'à ceux qui, loin de chez eux, sont tombés en Indochine, en Algérie, dans les Balkans, en Afrique, en Afghanistan, au Levant.

En lui se mêlent leurs visages venus de tous horizons. Ceux des fusiliers marins bretons et des tirailleurs sénégalais, unis dans le même héroïsme à Dixmude. Ceux tombés à Verdun et sur les plages de Provence. Ceux des francs-tireurs et partisans, et des résistants du réseau Alliance. Ceux de ces combattants venus d'Afrique, du Pacifique, des Amériques et d'Asie, qui reposent désormais dans le sol de France, sous les croissants, les étoiles, ou les croix des carrés militaires. Ceux des incorporés de force alsaciens et mosellans, pris dans le drame intime de leur conscience. Ceux qui croyaient au ciel et ceux qui n'y croyaient pas.

Sur ce soldat de tous les âges et de toutes les origines, la flamme du souvenir ne s'est jamais éteinte."

Extraits du message de Madame Catherine VAUTRIN, ministre des Armées et des Anciens combattants et de Madame Alice RUFO, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées et des Anciens combattants



Un joyeux anniversaire !

En cette fin d'année 2025, un anniversaire d'importance était à fêter : les 100 ans de Monsieur Yves Courteville !

Le jeune Yves naît à Sainte-Adresse, à côté du Havre le 13 décembre 1925. Son père est capitaine dans la marine marchande et sa mère s'occupe de leurs enfants. Monsieur Courteville aime à dire que ses parents avaient décidé de participer, à leur façon, à la reconstruction de la France d'après 1^{ère} guerre mondiale, en lui donnant plusieurs enfants, Elle qui en avait tant perdus.

C'est donc au milieu de nombreux frères et sœurs que le petit Yves grandit et vient passer ses vacances à Branzac, près de Loupiac, car la famille de sa maman est originaire des environs.

Après de brillantes études, Monsieur Courteville suit l'exemple de son père en s'engageant dans la marine, non pas de commerce mais dans le transport de passagers en haute-mer en naviguant sur les plus beaux paquebots de l'après guerre. Il rejoint ainsi la Compagnie Générale Transatlantique et gravit les échelons jusqu'à devenir commissaire de bord. De ces années en mer, Monsieur Courteville garde un souvenir ému, celui d'une autre époque, de rencontres enrichissantes avec les passagers et les membres de l'équipage. Malgré ça, la durée des traversées et les contraintes de la vie de marin, donnent à Monsieur Courteville des envies d'ailleurs.

C'est vers l'enseignement qu'il se tourne alors. Il devient professeur de linguistique. Après avoir enseigné en France, il part enseigner aux Etats-unis puis ensuite au Canada, où vit une de ses sœurs. Il rentre en France quelques années plus tard et vient vivre avec sa maman à Saint-Martin-Cantalès, dans la maison qu'ils achètent ensemble au Bac. Au décès de cette dernière, il vend la maison, demeure quelques temps sur le secteur avant de partir s'installer dans les Alpes. Mais son cher Cantal lui manque trop. Il revient alors s'installer à Saint-Martin, en tant que locataire, dans un des appartements de la mairie.

Désormais résident à l'EHPAD de Pleaux , Monsieur Courteville aime à prendre des nouvelles de Saint-Martin. Toujours très vif d'esprit, il n'a pas manqué de s'informer sur la vie de notre commune et de se rappeler de nombreux souvenirs lorsque Pascal Escure est venu lui souhaiter son anniversaire et lui remettre quelques douceurs de la part de la municipalité.



Ci-dessus Monsieur Courteville le jour de ses 100 ans, recevant, avec son colis de Noël, un cadeau d'anniversaire de la part de la municipalité

Diffusez votre bonne adresse !

Depuis la mise en place de l'adressage, votre maison a désormais un numéro et un nom de rue.

Il est important, si ce n'est pas déjà fait, d'afficher le numéro de votre habitation sur votre boîte aux lettres ou sur votre maison et surtout d'informer vos différents contacts de votre nouvelle adresse (CPAM, banques, fournisseurs d'eau et d'électricité, employeurs, MSA, clients, fournisseurs divers, centre des impôts, caisse retraite, abonnements divers...).

Pour cela, vous pouvez les contacter directement ou en ligne, s'ils ont un site internet, pour faire la modification. Il peut vous être demandé un justificatif de domicile à la nouvelle adresse. Si vous n'en possédez pas, la mairie peut vous fournir un certificat d'adressage.

Vous pouvez également utiliser les CARTES « MON ADRESSE PRÉCISE », disponibles à l'agence postale communale, en mairie, au P'tit Commerce et auprès de votre facteur ! L'envoi est gratuit en France métropolitaine.

Interlocuteur privilégié, notre factrice Valérie saura vous renseigner sur la marche à suivre et vous approvisionner en cartes !

Ne pas se mettre en conformité, ça veut dire :

- Problèmes au niveau des centres de tri,
- Retard dans la distribution de votre courrier et de vos colis.

Votre facteur habituel connaît bien sa tournée mais les agents de remplacement mettront plus de temps à vous identifier.

A plus long terme, la distribution ne se fera pas et les courriers repartiront à l'expéditeur avec la mention NPAI (n'habite pas à l'adresse indiquée).

Pour être sûrs d'être accessible, diffusez votre bonne adresse !



Aux urnes !



ATTENTION CHERS AMIS,
AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES
DE MARS 2026, VOUS NE
DEVEZ PAS RAYER DE NOMS
SUR LES LISTES COMME DANS LE PASSÉ,
SINON VOTRE BULLETIN NE SERA
PAS VALIDE !

Pour les prochaines élections, le mode de scrutin évolue.

Merci de noter les points suivants pour que votre vote soit valide :

-  Le bulletin doit être utilisé tel quel ;
-  Aucune modification n'est autorisée ;
-  Ne pas raturer, ne pas barrer, ne pas ajouter de nom ;
-  Ne pas surligner, ne pas annoter ;
-  La liste doit être entière et intacte ;

Tout bulletin modifié sera considéré comme nul.

RAPPEL DES DATES

- Les élections municipales auront lieu le dimanche 15 mars 2026 pour le premier tour.
- Si nécessaire, un second tour aura lieu le dimanche 22 mars 2026.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

COMMUNE DE MOINS DE 1000 HABITANTS

VOTEZ LISTE ENTIÈRE



Prenez un bulletin
de liste complet



Ne faites **aucune**
modification.



Pliez votre bulletin.



Déposez-le dans l'urne.

Rappel :



Pas de rature
ni d'ajout de nom.



Bulletin intact
accepté.



DU CÔTÉ DE LA MAIRIE

Rénovation de la salle des fêtes.

Un diagnostic de la salle des fêtes avait été établi en 2009, diligenté par la municipalité de l'époque : ce dernier montrait que le bâtiment présentait des avantages et des inconvénients. La municipalité cherchait déjà à savoir quelle était la solution à privilégier : soit la mise aux normes, voire l'extension du bâtiment existant, soit la démolition et reconstruction d'un nouveau bâtiment.

Les conclusions du rapport de diagnostic montraient que la première solution s'avérait la plus avantageuse, ne serait-ce qu'au niveau du coût pratiquement 40% plus élevé en neuf que pour la réhabilitation, pour une surface identique.

Fort de ce constat, mais aussi en hommage aux artisans locaux qui avaient construit cette salle dans les années 1960, (Entreprises CHANUT, LAFAGE, MARTIN entre autres), la municipalité actuelle s'est repenchée sur le problème, car la salle était sous utilisée essentiellement par manque de confort et d'accessibilité.

La salle, avec son pignon sur rue, permet de créer une certaine continuité du bâti du haut du bourg. Mais cet avantage devient un inconvénient en matière de sécurité car la porte d'accès avec ses marches, donne directement sur la départementale. Un gros souci car en cas d'affluence, les personnes sont sur la chaussée, ce qui n'est pas sécurisant, les parents sont toujours en train de surveiller leurs enfants et les voitures se croisent difficilement lorsque des véhicules sont garés devant la salle, rajoutant un manque de visibilité, en plein carrefour.

Par rapport à l'implantation, il y a un point important à souligner : c'est le fait que la construction soit en partie contre terrier, le long de la parcelle appartenant désormais à M. et Mme PRUDHOMME (ex-maison DOUMAL puis FAGOT). Lorsqu'il a fallu repérer l'appartenance des parcelles pour savoir quelles étaient les possibilités pour l'accès d'engins et un éventuel drainage, il a été constaté que le bâtiment était implanté à l'origine (emplacement d'une partie des sanitaires approximativement) sur le terrain de M. FAGOT, et inversement, M. FAGOT jouissait du terrain jusqu'à la salle des fêtes alors qu'il y avait une partie propriété de la commune. A l'issue de ce diagnostic les propriétaires et la commune ont régularisé cet état de fait, qui devait dater de la construction de la salle des Fêtes.

Compte tenu de l'usage actuel de l'établissement, la surface libre correspondait aux besoins des utilisateurs. En revanche, les annexes étaient peu fonctionnelles : les sanitaires, rajoutés après coup, étaient certes nécessaires, mais ce bloc n'était pas intégré. Il faut noter aussi l'absence de point de réchauffage : si un traiteur souhaitait servir des repas, cette règle élémentaire d'hygiène n'était pas respectée. A souligner

également l'absence de local pour ranger et stocker les tables et bancs, entreposés dans la salle au détriment de la place et de la sécurité.

Autre point qui pêchait : l'accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite qui n'était pas assurée : 3 marches, qui ne répondaient pas aux normes d'accessibilité, empêchaient une personne en fauteuil roulant d'accéder à la salle. Or, même si, et heureusement, les personnes âgées ne sont pas toutes en fauteuil, elles n'ont pas forcément la facilité de franchir les marches existantes.

CHOIX DES ELUS

S'appuyant sur les conclusions de ce rapport, les élus de Saint-Martin-Cantalès ont établi un programme, à la fois réaliste par rapport aux capacités financières de la commune, mais suffisamment ambitieux pour rendre cet équipement agréable et facile d'utilisation, avec comme priorités :

- la mise en sécurité (électricité/structure...) et respect des règles d'accessibilité ;
- le drainage de la façade sud-est après règlement du problème de limites de propriétés ;
- l'agencement d'un bloc sanitaires, buvette, cuisine satellite ;
- l'isolation (murs, plafonds) et changement des menuiseries de la salle ;
- la création d'un espace de stockage pour les tables chaises et bancs ;
- l'aménagement des abords

LES GRANDES LIGNES DU PROJET :

Pour diminuer le nombre de marches et donc la pente de la rampe d'accès, la solution retenue au départ était de descendre le niveau du plancher par rapport aux accès et à la rue. Mais l'étude de sol obligatoire en amont, a écarté cette possibilité, sinon à des surcoûts faramineux pour les reprises en sous-œuvre des murs existants. D'où l'obligation de rester au niveau de l'ancien parquet bois pour s'affranchir de ces surcoûts. Mais, en revanche, cette contrainte nécessite la création d'un plan incliné pour permettre aux personnes à mobilité réduite de franchir les 70 cms d'écart de niveau, entre la chaussée et la salle.

Changement majeur par rapport à l'existant, les accès se feront sur le côté jardin, et l'accès actuel sera condamné. Ainsi les entrées et sorties seront plus sécurisées. Pour compléter cet aménagement une terrasse en bois (caillebotis) prolongera sur l'extérieur le sol de la salle, offrant ainsi aux utilisateurs une extension possible pour des manifestations.

L'éclairage naturel du côté mitoyen avec la propriété PRUDHOMME (ex-FAGOT) ne s'avérerait pas indispensable. Les élus ont souhaité condamner ces châssis vitrés.

Pour l'isolation verticale des murs, le choix retenu a été de doubler par l'extérieur les murs existants, avec comme raison principale l'efficacité d'un tel concept, qui évite les ponts thermiques, la fragilité des doublages intérieurs par rapport aux coups et autres dégradations, et enfin par le fait que le volume existant n'est pas diminué par les épaisseurs de doublages. Seule la paroi contre terrier, en limite de propriété, sera doublée à l'intérieur, avec un parement haute dureté pour résister aux chocs.

Le faux plafond actuel n'est pas coupe-feu. Il sera remplacé par un faux plafond en plaques de plâtre coupe-feu, et doublé par un faux plafond décoratif et acoustique. Le plénum entre ces deux plafonds permettra de passer tous les câbles, gaines et même d'encastrer les luminaires. L'isolation thermique sera complétée par deux lits croisés de laine de verre déroulés sur le faux plafond, en combles perdus. Le sol de la salle sera en carrelage et facilement nettoyable.

Les commandes électriques devront être hors de portée directe du public, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors.

Le chauffage sera nécessairement installé, car la municipalité, en choisissant de rendre la salle plus accueillante et confortable, a choisi d'élargir la période de demandes de location et non plus de se cantonner à la saison estivale.

Afin de limiter les déperditions énergétiques, l'entrée principale se fera par un sas qui donnera également accès aux sanitaires.

Le bar/buvette occupera l'espace dans le prolongement arrière des sanitaires du sas, avec un point de réchauffage conforme aux normes (du côté de l'entrée actuelle qui sera bouchée).

Il conviendrait en outre de permettre au véhicule de traiteur de se rapprocher de cette cuisine pour qu'il puisse brancher ses frigos et sortir les plats, à la demande. Cependant, il ne semble pas opportun d'augmenter les surfaces de stationnement par rapport à ceux possibles dans l'ancienne cour de l'école (actuellement mairie et agence postale). Il faudra améliorer les accès et la voie de circulation en élargissant la route du bac au départ. L'ancien jardin des instituteurs sera transformé en « square », espace souvent très apprécié par les utilisateurs de salles : par exemple pour un apéritif servi à l'extérieur par beau temps. Un cheminement piéton facilitera l'accès du parking à la terrasse.

Les travaux ont débuté au mois de septembre. Pour des raisons d'économie, les élus et employés communaux se sont retroussés les manches, prenant à leur charge le remblaiement de la future terrasse et les démolitions intérieures. Le chantier va bon train et la prévision de terminer à la fin du mois de juillet prochain devrait être tenue pour que la salle puisse être utilisable dès la fin de l'été 2026.

Jean-Claude BARTHÉLÉMY, Architecte en charge du projet pour l'atelier KOLAM.



Plan Atelier KOLAM



Saint-Martin-Cantalès

A proximité de Pleaux, St Illide et St Martin Valmeroux

La commune propose à la location deux appartements T3, situés dans l'ancien presbytère, rue du Cantalès, refaits à neuf.

Un rez de jardin de 58.5 m² et **le second** au 1er étage de 59.2 m².

Tous deux sont composés d'une pièce de vie avec cuisine ouverte sur salon, 2 chambres, 1 salle de bain avec WC séparés.

Mode de chauffage : individuel électrique et bois

Classe énergétique E. Diagnostics énergétiques effectués en juillet 2025.

Non meublés

Montant loyer (charges non incluses) : 330€/mois

Contact :

✉ par mail :
mairie.stmartincantales@wanadoo.fr

☎ 04.71.69.40.55 aux jours et horaires d'ouverture du secrétariat : Lundis, mardis, jeudis, vendredis, 9h-midi / 13h30-15h30

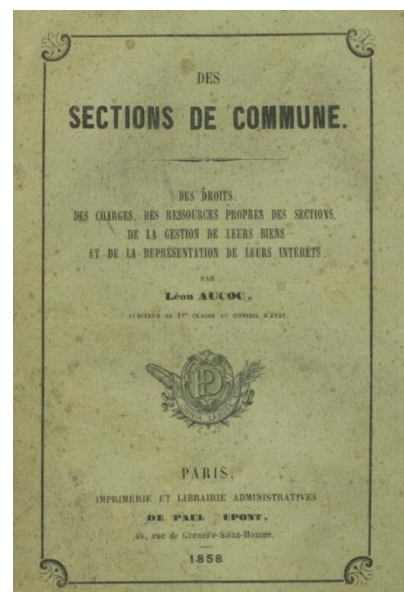


Les biens de section

Comme évoqué dans le bulletin précédent, une réunion portant sur la communalisation des biens de section a été programmée à l'automne.

Pour rappel, les biens de sections sont constitués d'immeubles (terrains ou bâtiments) appartenant à une section de la commune. Ces biens sont distincts de ceux de la commune, les habitants de la section en ont la jouissance mais n'en sont pas propriétaires. Ils sont la survivance d'une forme de propriété collective antérieure à la révolution française et sont une spécificité du Massif Central et du Cantal en particulier.

Le Conseil Municipal assure la gestion des biens de sections sur la commune en l'absence de commission syndicale (loi n°2013-428 du 27/05/2013). Un membre d'une section se définit comme un habitant majeur, ayant domicile réel et fixe sur le territoire de la section (article 2411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).



Sur la commune de Saint-Martin-Cantalès, nous comptons 15 sections dont : Le Chaud – Chantal Péricot – Chablat – Domal – La Rivière – Miche – Sept Fons – Soulages – Le Bac – Le Mont – Le Puy de Malrieu – Le Four – Espons – Chantal Lavialle – La Borderie. Les sections d'Espons, Chantal Lavialle et La Borderie ont déjà fait l'objet d'une procédure de communalisation (sections sans membre) durant l'été 2025. La section du Four sera elle aussi communalisée une fois que la procédure de vente d'une partie de parcelle à un propriétaire du hameau sera terminée.

Afin d'apporter des éléments d'information sur la gestion de ces biens sur la commune et des possibilités d'évolution pour optimiser cette gestion, les membres des sections concernées ont reçu une invitation à assister à la réunion d'information qui a eu lieu le mardi 7 octobre en mairie. De nombreux membres avaient fait le déplacement et ont ainsi pu échanger avec Murielle FERRATON et Annie DELORT, agents de la sous-préfecture de Saint-Flour qui gère le contrôle des biens de section pour l'ensemble du Cantal.

A l'issue de la réunion, la secrétaire de mairie leur a distribué un document de demande de transfert des biens sectionaux à la commune. Le Maire et le 1^{er} Adjoint ont fait parvenir ledit document aux absents dès le lendemain de la réunion.

A l'issue de la phase de réception et de traitement des documents en sous-préfecture, il apparaît que les membres des sections du Chaud, Chantal Péricot, Chablat, Domal, La Rivière, Miche, Soulages, Le Bac et Le Mont ont donné leur accord pour la communalisation, mettant ainsi fin à l'existence des sections de ces hameaux. Seuls les membres des sections de Sept Fons et du Puy de Malrieu ont souhaité que les parcelles correspondantes restent bien de section.

Le prochain conseil municipal sera consacré aux délibérations actant la communalisation des 9 sections citées plus haut.

Le mot des associations

Le Comité des Fêtes

L'assemblée générale du comité des fêtes s'est tenue le samedi 11 octobre en mairie.

Le bilan moral, ainsi que le bilan financier ont été présentés et approuvés à l'unanimité, témoignant d'une année dynamique et bien gérée.

Un nouveau bureau a été élu :

Alexandra ESCURE, Présidente - Fabrice GALLAS, vice-président – Sabine RIGAL secrétaire- Cloé ESCURE, secrétaire adjointe – Trésorière : Aude ESCURE.

Ce moment important de la vie associative locale s'est déroulé dans une ambiance conviviale et constructive, à l'image de l'association. L'occasion de faire le point sur les festivités passées et à venir :

- Le grand succès de la fête patronale qui ne se dément pas, aidé en cela par la course de caisse à savon folklorique organisée par le TT club Les Gaulois.
- Bonus supplémentaire, la réussite de la première édition du marché gourmand du 19 août. Ça donne du baume au cœur des bénévoles. La météo, caniculaire pour la fête patronale, s'est révélée capricieuse pour le marché gourmand, mais la chance a été avec nous, la pluie cessant miraculeusement vers 16 heures, nous laissant le temps de tout installer dans la cour de la mairie et de profiter de la soirée. Plus de 300 personnes sont venues ce soir-là, pour le plus grand bonheur des producteurs commerçants présents. Une manifestation à renouveler en 2026.
- Autre grand succès du comité, le marché de Noël. Malgré un temps tristounet, nombre de visiteurs ont fait le déplacement pour faire leurs emplettes auprès de nos nombreux exposants. Et toujours les mêmes retours positifs concernant l'organisation et surtout, l'esprit convivial et festif qui règne ce jour-là à Saint-Martin. Nous sommes fiers de dire que notre marché est devenu un incontournable, et qu'il contribue, à sa manière, à faire voyager l'esprit de Noël, à travers le don des bénéfices de la vente des crêpes. Après le téléthon en 2023 et les P'tits Bonheurs Solidaires en 2024, ce sont 280 € qui ont été reversés à Happy EHPAD de Saint-Illide.

Je tiens une fois de plus à adresser un immense merci à toutes et à tous. Merci aux bénévoles et aux agents de la commune, toujours présents, motivés et indispensables. Merci aux habitants, amis et visiteurs qui relaient et font vivre chacune de nos manifestations. Et enfin, merci à tous les exposants, commerçants et producteurs, qui viennent sur nos marchés et contribuent à leur réussite.

Au nom du comité des fêtes, je vous présente à tous, mes meilleurs vœux pour 2026 et encore de beaux moments à vivre ensemble. Continuons à faire de Saint-Martin-Cantalès un lieu où on se retrouve, où on crée, on fête et on sourit !

Alexandra

L'ACCA

Toujours dynamiques, les chasseurs ont participé à l'organisation de la fête du chien et de la chasse à Fontanges le 12 juillet dernier. Un beau succès pour cette manifestation qui prend de l'ampleur d'année en année. On ne peut d'ailleurs que vous conseiller d'aller jeter un œil à sa page facebook, pour vous tenir informés de l'édition 2026.

Nos prochains évènements :

Le 28 février et le 1^{er} mars : concours de meutes dans la voie du sanglier à Arnac, avec épreuves sur notre commune.

Début avril : Concours de chiens de pied sur voie artificielle
Le bureau et les sociétaires vous souhaitent une bonne et heureuse année 2026.



Le Tout-Terrain Club Les Gaulois

Toute l'équipe du Tout Terrain Club Les Gaulois vous souhaite une bonne année 2026 !
Retour sur la rando-trial du 15 novembre 2025, où une vingtaine de 4x4 se sont défiés sur les obstacles présents dans les chemins ouverts par les Gaulois, sur la commune et ses alentours. Cette manifestation a été un franc succès, et s'est terminée le soir, par un repas sous le préau.

Au printemps, le TT Club prévoit d'accueillir une nouvelle fois l'équipe de Vitara Mania. Ce week-end permettra aux conducteurs de Vitara de se réunir pour une longue balade et de partager des moments conviviaux sur la commune de Saint Martin.

A bientôt !



ORGANISÉE PAR L'AFACCC15

LES RAPPROCHEURS DE LA MARONNE

EN MEUTES SUR SANGLIER

28 Février et 1 Mars 2026 Arnac / La Gineste

RESTAURATION
MIDI & SOIR

HÉBERGEMENT SUR PLACE



La Gineste

06 74 57 86 31

Nature Dog

RÉMI HUNT



ARNAC, ST-ILLIDE, CROS DE MONVERT, ST CHRISTOPHE LES GORGES, ST MARTIN CANTALES, ROUFFIAC

Du côté de nos commerçants...



Le P'tit Commerce est ouvert tous les samedis et dimanches matin, de 8h30 à midi.

A votre disposition pains et viennoiseries maison, fruits et légumes frais et de saison, charcuteries de la maison Talon, épicerie sèche.

Fermeture annuelle du 9 au 22 février inclus

Retrouvez la pisciculture du Moulin des Treize vents tous les vendredis matin au marché de Saint Martin Valmeroux.

Possibilité de commander truites bio, gravlax et filets auprès de Nick au 06.47.90.82.27
(4 jours avant pour le gravlax).

Hébergements :

Parce que c'est bientôt la belle saison et qu'on peut avoir besoin d'héberger de la famille ou des amis dans les environs...

Le Moulin des 13 vents

Gîte - Nick et Margaux au 06.47.90.82.27

La Maison de Chablat – Chambres d'hôtes avec piscine.

Mme David au 06.72.57.26.39

Le Camping du Pont du Rouffet – Chalets, emplacements & mobil-homes

Ronald et Olga au 04.71.69.42.76

contact@campingpontdurouffet.fr



Route du Pont du Rouffet, un petit arrêt gourmand à **la Ferme des Noyer** s'impose : Cantal, Salers, beurre et tome fermière...



Contact : Famille Noyer - 06.70.23.75.30



Maison de Chablat

État-civil 2025

Deuxième semestre

Naissances :

Arthur NOËL VIGNERON est né le 13 octobre 2025. Il est le fils d'Elsa VIGNERON et Tom NOËL ainsi que le petit-fils de Nadia et Pierre VIGNERON de Miche.

Nous souhaitons la bienvenue à Arthur ! Félicitations aux heureux parents et grands-parents.

Décès :

Madame Denise LAFAGE, née BUC, du village du Mont, est décédée le 7 septembre 2025 à Mauriac ;

Monsieur Roger MAURY, du Puy de Malrieu, est décédé le 19 septembre 2025 à Mauriac ;
Monsieur André LAFAGE, du Mont, est décédé le 13 décembre 2025 à Mauriac.

Aux familles endeuillées nous présentons nos sincères condoléances.

"Il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents, dans la mémoire des vivants."
Citation de Jean d'Ormesson.

Infos pratiques :

La mairie, la bibliothèque et l'agence postale communale sont ouvertes :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9 :00 à 12 :00 et de 13 :30 à 15 :30

Vous pouvez nous joindre au 04.71.69.40.55

Par mail à : mairie.stmartincantales@wanadoo.fr

Et vous pouvez nous suivre sur les réseaux sociaux



<https://www.facebook.com/mairie.stmartincantales>



<https://www.instagram.com/mairie.stmartincantales/>

Et retrouvez plus d'infos encore sur le site internet www.saint-martin-cantales.fr

Newsletter :

Beaucoup d'entre vous sont « abonnés » à notre petit mail quasi hebdomadaire « les p'tites nouvelles de Saint-Martin-Cantalès ». Pour celles et ceux qui ne le sont pas encore et qui souhaitent le recevoir, il vous suffit de faire passer votre adresse mail au secrétariat de mairie.



Bulletin municipal janvier 2026 de Saint-Martin-Cantalès

Rédacteur en chef : Pascal ESCURE – Création, mise en page : Sabine RIGAL - Corrections : Joëlle LAROCHE